

## AGRO-METEO

Pluviométrie du 1<sup>er</sup> au 10 mars 2010 (mm) :

| Normale | Campagne 2009 – 2010 |       |        |                   |
|---------|----------------------|-------|--------|-------------------|
| Melun   | La Brosse–Montceaux  | Melun | Nangis | Crécy-la-Chapelle |
| 14,3    | 3                    | 1,4   | 2,8    | 1,8               |

Températures du 1<sup>er</sup> au 10 mars 2010 (°C) :

|      | Normale | Campagne 2009 – 2010 |       |        |                   |
|------|---------|----------------------|-------|--------|-------------------|
|      | Melun   | La Brosse–Montceaux  | Melun | Nangis | Crécy-la-Chapelle |
| Mini | 1,8     | 0,3                  | 0     | -0,5   | 0,7               |
| Maxi | 10,2    | 7,1                  | 7,5   | 6,9    | 7,1               |

source : Météo-France

La première décade de mars a été bien atypique sur plusieurs points. Elle a d'abord été marquée par l'absence des pluies, sauf le 1<sup>er</sup> mars qui n'a apporté que 2-3 mm bien loin des 14,3 mm de référence pour Melun à cette période. Ensuite, le vent d'Est puis de Nord a amené des températures bien fraîches pour la saison, inférieures de 3°C à la moyenne, avec des minimales proches de 0°C ; si bien qu'on enregistre par exemple jusqu'à - 4,5°C le 8 mars à Dammartin.

Conséquences : les cultures qui avaient redémarré fin février grâce aux températures douces ont de nouveau arrêté leur végétation sur cette période. Seules les belles journées de la 2<sup>ème</sup> décade vont permettre un réveil de la végétation.

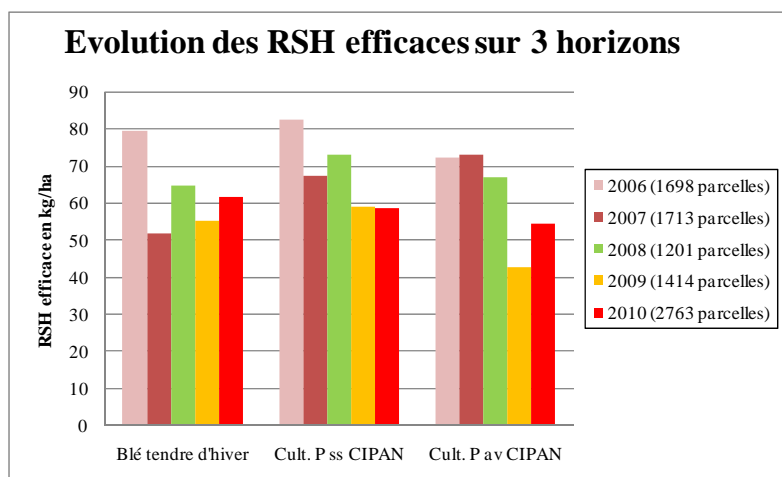
## ACTUALITES CULTURES

### RELIQUATS SORTIE HIVER : SYNTHESE 2010

Comme tous les ans, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne réalise une synthèse de l'ensemble des reliquats azotés réalisés dans le département avec les partenaires suivants : Valfrance, Cohesis, Nouricia, 110 Bourgogne, Coopérative de Beton Bazoches, Soufflet Agriculture, le laboratoire de la Chambre d'Agriculture du Loiret et le SAS.

En 2010, compte tenu de la mise en place du 4<sup>ème</sup> programme d'action nitrates rendant obligatoire la réalisation de RSH sur certaines cultures (2 sur blé, 1 sur betterave et 1 sur orge de printemps), ce sont près de 4 700 analyses qui ont été collectées ; elles sont réparties sur tous les secteurs de grandes cultures du département.

#### ✓ Un niveau de RSH autour de 62 kg par hectare



Depuis les 4 dernières années, les reliquats se situent entre 55 et 65 kg /ha sur les blés avec de fortes disparités selon les précédents.

Pour les cultures de printemps, les reliquats varient selon la présence ou non d'une interculture.

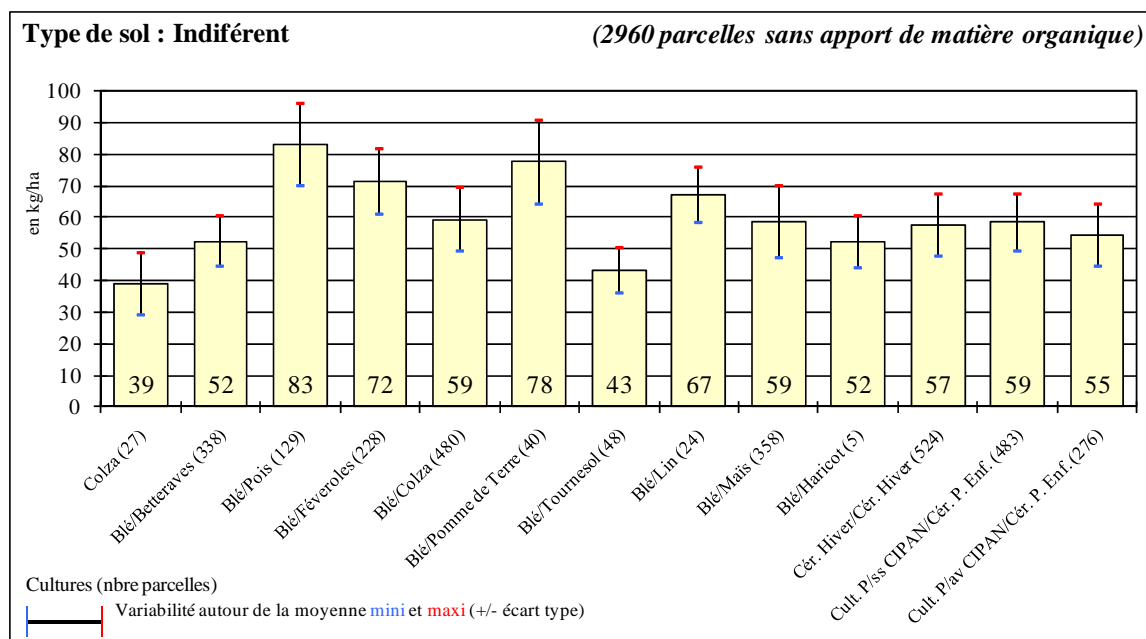
En 2010, on constate un faible écart entre les 2 situations en raison d'un faible développement des couverts à l'automne.

## ✓ Un effet précédent toujours aussi marqué

Les précédents légumineuses (pois et féveroles) et pommes de terre présentent les reliquats les plus élevés. Les autres précédents varient autour de 60 kg/ha avec un niveau plus faible pour les blés de tournesol.

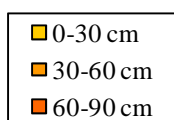
Pour les colzas, les reliquats sont stables autour de 40 kg/ha.

Pour les cultures de printemps, l'effet CIPAN est moins marqué qu'en 2009 avec une moyenne de reliquat plutôt faible au regard des années 2006, 2007 ou 2008. Cela peut s'expliquer par un automne sec et froid qui n'a pas favorisé la minéralisation et donc le développement des couverts.

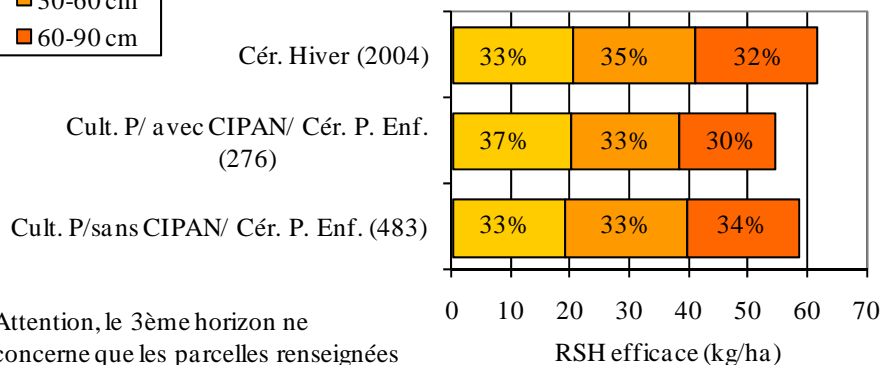


## ✓ Un troisième horizon à ne pas sous-estimer !

Cette année, la répartition sur les 3 horizons est identique. Dans ces conditions, pour les sols profonds, il est nécessaire de tenir compte de cet azote qui sera valorisé par les cultures. Pour les situations qui n'auraient pas fait l'objet d'une mesure de ce troisième horizon, il faut ajouter 20 kg/ha au reliquat mesuré sur les 2 premiers horizons.



### Répartition de l'azote efficace dans le profil



## POIS D'HIVER

Des dégâts de gel sont observés sur les pois d'hiver, en particulier sur les secteurs Nord et Centre de la Seine-et-Marne.

Sur les parcelles touchées, les pertes de pieds oscillent entre 5 et 50 %. Les pieds restants présentent souvent des symptômes de nécroses sur tiges (tache brune ovale) ou feuilles (points et taches brunes à dessèchement total).

Pour certaines parcelles, on voit déjà le cœur de la plante qui repart ; pour les autres il faudra en suivre l'évolution dans les semaines à venir pour estimer des pertes éventuelles de rendement.

➤ **Rappel des seuils de retournement** : 20 à 25 pieds /m<sup>2</sup> répartis uniformément (seuil ARVALIS). En deçà, on sait que les pois ont la capacité de compenser mais tout dépendra de l'année.



Source CA 77

## **COLZA** (Stade C1-C2)

### ✓ **Charançons de la tige**

Le vol se généralise et les conditions de températures sont favorables au ravageur. De plus les colzas arrivent au stade sensible. Selon le CETIOM, sur la station de Melun, le vol est réalisé à 40% avec une date de début de vol du 16/03.

➤ Pour être efficace, le traitement doit intervenir dans les 8 - 10 jours qui suivent les captures, avant la réalisation des pontes.

Une pyrèthre simple suffit : CYTHRINE 10 EC 0,25 l/ha, MAGEOS MD 0,05 kg/ha, KARATE ZEON 0,075 l/ha, DECIS EXPERT 0,05 l/ha, TALSTAR FLO 0,1 l/ha.

## **POIS DE PRINTEMPS** (semis à levée en cours)

### ✓ **Thrips**

Les conditions météo sont plutôt favorables à l'activité des thrips (appelés aussi bêtes d'orage).

#### **Comment observer ?**

Bien décortiquer les pois ou placer quelques plantes dans un sac plastique fermé et mis au chaud. Les thrips viennent sur la paroi.

#### **Seuil d'intervention**

1 thrips/pied dès 80% de levée à l'étalement des 1<sup>ères</sup> feuilles.

Leur nuisibilité est d'autant plus forte que la levée est lente.

#### **Les symptômes**

Les thrips percent les feuilles de petits trous. Après une attaque, les feuilles se déforment, les plantes ont un port buissonnant et restent naines.



*Photo aramel.free.fr*

➤ En cas de levée rapide, l'impasse de traitement est souvent possible.

Les produits éventuellement utilisables sont des pyrèthroïdes, ex : KARATE XPRESS...

### ✓ **Désherbage**

Le temps venté de ces derniers jours a pu retarder les applications des herbicides de prélevée. En règle générale ces herbicides doivent être réalisés au plus près du semis pour des raisons de sélectivité et d'efficacité. Le CHALLENGE est une exception car pour des raisons d'efficacité et de persistance d'action, il est à positionner au plus près du stade crosse.

#### **➤ Peut-on encore faire du prélevée aujourd'hui ?**

- jusqu'au stade crosse (encore sous terre) : BAROUD SC, CHALLENGE 600, PROWL (attention, le PROWL n'est pas homologué sur pois d'hiver),
- avant le début de la germination du pois : CLINE, NIKEYL, RACER ME,
- cas particulier du NIRVANA : en prélevée, jusqu'à un germe de 1 cm. Il est ensuite possible de l'utiliser en post-levée entre 2 feuilles et 3 - 4 feuilles, mais pour des raisons de sélectivité il vaut mieux éviter.

Au-delà de ces stades, il est préférable de s'orienter vers des programmes de post levée.

## **FEVEROLE de PRINTEMPS**

### ✓ **Désherbage de prélevée**

Il n'existe pas de solution homologuée contre les dicotylédones en post-levée. Le désherbage de prélevée est indispensable en évitant de trop réduire les doses dans un souci d'efficacité.

Les produits utilisables sont CHALLENGE 600, CENTIUM 36 CS, NIRVANA S, PROWL 400.

Les produits de prélevée ont du être réalisés aussitôt le semis.

#### **➤ Peut-on encore faire du prélevée aujourd'hui ?**

Sur des féveroles qui ont germé mais qui ne sont pas encore levées avec encore 2 cm de terre au-dessus du germe, il est encore possible d'utiliser CHALLENGE 600 2,5 l + PROWL 400 1,5 l ou CHALLENGE 600 2 l + NIRVANA S 2 l.

## ORGE DE PRINTEMPS (levée en cours)

### ✓ Limaces

Les conditions actuelles sont favorables à l'activité des limaces. Surveillez vos parcelles à l'aide de pièges (tuile ou morceau de plastique non transparent), et par observation des plantes en cours de levée ou déjà levées, et intervenez si nécessaire, notamment dans les cas suivants :

- semis sans labour, notamment avec présence de résidus de cultures,
- terres non travaillées en interculture,
- terres argileuses ou avec des préparations motteuses,
- parcelles régulièrement attaquées, à proximité de zones boisées,

En cas d'intervention, privilégier les produits à base de métaldéhyde (ex : METAREX, HELIMAX, MAGISEM...) qui sont inoffensifs pour les carabes (prédateurs des limaces), les vers de terre, les abeilles, les petits vertébrés et les oiseaux.

### ✓ Désherbage

Les graminées sont souvent moins présentes dans les orges de printemps mais le ray grass et les folles avoines peuvent être fortement concurrentiels. Dans les situations de résistance aux « fops », seul le triallate (AVADEX 480, PARNASS C) incorporé en pré-semis peut être une alternative. Ces produits ont une efficacité moyenne sur vulpins et ray-grass.

Pour les autres produits (BAGHERA, ILLOXAN CE), attendre le stade 2 - 3 feuilles pour intervenir.

### ✓ Azote

Rappel : pour les orges de printemps, la date de semis est le premier facteur dont il faut tenir compte. Le bilan azoté basé sur les Reliquats Sortie Hiver permet de déterminer l'importance de l'apport à réaliser.

➤ Règles de fractionnement que nous vous proposons :

| Semis précoce à normal (avant le 15 mars)                          |  | Semis tardif (après le 15 mars)                                    |
|--|--|--|
| Dose conseillée faible<br>( < 80 U )<br>RSH 0 - 60 cm > 60 kg N/ha | Dose conseillée moyenne à forte<br>( > 80 U )  |  |
| Possibilité d'apport unique<br>après 3 feuilles                    | Fractionner en 2 apports :<br>- 1/3 entre semis et 2 feuilles<br>- solde à la fin du tallage | Apport unique au semis limité à<br>120 unités (directive nitrates) |

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### ARRETE CHRYSOMELE (*DIABROTICA VIRGIFERA*)

L'arrêté préfectoral 2010/DDEA/SAVRN/017 interdit la culture du maïs (seul ou en mélange) en 2010 sur une parcelle ensemencée en maïs (seul ou en mélange) en 2009.

Cette interdiction concerne l'ensemble du territoire des communes suivantes :

COMPANS, GRESSY, LE MESNIL-AMELOT, MAUREGARD, MITRY-MORY, MOUSSY-LE-NEUF, MOUSSY-LE-VIEUX, THIEUX, VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN, VILLEPARISIS.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

**Toute rediffusion et reproduction interdites**

